

## Pas d'interconnexion en transport adapté avec Matawinie pour les Fêtes

Une situation que dénonce le Regroupement des usagers



par **Élise Brouillette**

Voir tous les articles de Élise Brouillette

Article mis en ligne le 13 décembre 2008 à 14:05

Soyez le premier à commenter cet article

**Le Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL) accueille avec déception la décision de la MRC de Matawinie de ne pas participer, pour une autre année, au service d'interconnexion pour le temps des Fêtes.** À l'approche des Fêtes, le RUTAL demande au Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) d'instaurer une interconnexion entre les six Municipalités régionales de comté (MRC). Ce service ponctuel permet aux personnes handicapées de se déplacer sur le territoire de Lanaudière pour aller voir leurs familles et pour participer aux activités spéciales organisées par les associations.



Sur la photo, le président du RUTAL, Yves Laurin et Nathalie Savard. (Photo : Jean Chevrette)

La coordonnatrice du RUTAL, Nathalie Savard, explique que ce service existe depuis au moins cinq ans et que la MRC de Matawinie n'y a jamais participé. Cette décision reposerait, entre autres, sur des problèmes d'opération et sur une restructuration du service de transport adapté. La MRC aurait aussi mentionné qu'un tel projet engendre des coûts importants, compte tenu du grand territoire à couvrir et de la non-disponibilité des transporteurs dans tous les secteurs de son territoire de desserte.

Selon Nathalie Savard, l'inquiétude financière et les autres raisons invoquées ne sont pas fondées. L'an dernier, sur quatre MRC participantes, il y a eu 23 demandes dans deux MRC, soit Joliette et D'Autray. Le coût total pour le service d'interconnexion entre le 22 décembre et le 5 janvier a été de 842,30 \$. Le coût du service n'est pas du tout un argument pour Nathalie Savard.

Cette année, le projet d'interconnexion s'échelonne du 15 décembre au 11 janvier inclusivement. Les cinq autres MRC de Lanaudière, exception faite de Matawinie, prennent part au service. Nathalie Savard note que la décision de la MRC de Matawinie cause préjudice aux usagers du secteur, mais aussi à ceux des autres MRC qui ne pourront se déplacer qu'au sein des MRC participantes.

Le regroupement comprend mal la décision de la MRC étant donné le surplus de 181 849 \$ qu'elle aurait effectué, en 2007, pour le transport adapté. La quote-part des usagers (34,9 %) serait aussi plus élevée que celle des municipalités (32,3 %), ce que le RUTAL considère inhabituel et questionnable. La MRC de Matawinie aurait aussi augmenté, en juillet 2008, la majorité de ses tarifs en transport adapté. « En regard de leur bilan financier pour 2007, puis tenant compte de la participation financière des usagers, il est difficile d'expliquer le retrait de la MRC du projet d'interconnexion en raison de problèmes d'opération », allègue le RUTAL. Quant à la non-disponibilité des transporteurs, le regroupement mentionne que les autres services de transport adapté sont aux prises avec cette même réalité. « Malgré celle-ci et un déficit budgétaire pour certains services, les cinq autres MRC ont choisi d'adhérer au projet. »